



ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 25 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ENLEVEMENT D'UNE CARAVANE

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13, R 411-8, R 421-5, R 421-7, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal, et notamment l'article R.610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2025, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter l'enlèvement d'une caravane, exécutés par le service voirie de la Ville de Sainte Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT que ces travaux s'effectueront au Parking Rue Jean Jacques Rousseau- 91700 Sainte Geneviève des Bois,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement sera INTERDIT au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route du Mardi 30 Septembre 2025 au Mercredi 1^{er} Octobre 2025 :

- PARKING RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU:
- 5 places de stationnement



ajouté sur le site de la ville le : 1er septembre 2025

ARTICLE 2: Le barriérage sera installé par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de STE GENEVIEVE DES BOIS, Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS, Service voirie de la Ville de STE GENEVIEVE DES BOIS, Madame la Directrice Générale des Services de STE GENEVIEVE DES BOIS,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois, Le 25 septembre 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale

niques